



Réunion d'Experts de la Convention sur Certaines Armes Classiques

Echange de vues général **General exchange of views**

Genève, le 13 mai 2014

Discours de la délégations suisse

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir organisé cette réunion d'experts afin de débattre des questions ayant trait aux nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Permettez-moi également de vous faire part du plaisir de la délégation suisse à vous voir assumer la conduite de cette réunion en tant que Président de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).

Au cours de l'histoire, des développements scientifiques rapides et révolutionnaires ont à maintes reprises permis à l'humanité d'effectuer de grandes avancées. Cependant, les découvertes technologiques d'envergure engendrent aussi des défis et des risques. Que cela soit dans le domaine civil ou militaire, l'automatisation est une tendance inéluctable et qui donnera forme à des systèmes d'armes de plus en plus autonomes. Alors que des systèmes possédant un haut degré d'automatisation et des premiers traits d'autonomie sont déjà déployés, la communauté internationale commence à peine à appréhender les répercussions possibles de la révolution robotique sur le déroulement futur des hostilités.

Il est donc crucial d'instituer un dialogue structuré sur les systèmes d'armes létaux autonomes dans un cadre multilatéral. Des questions pertinentes sur ces technologies émergentes ont déjà été abordées au sein du système des Nations Unies ou à travers d'autres processus, tel que par le Conseil consultatif du Secrétaire général de l'ONU pour les questions de désarmement et le Conseil des Droits de l'Homme. De nombreuses discussions d'experts ont également apporté d'importantes contributions dans ce domaine. En outre, la vaste campagne initiée par la société civile a procuré une grande visibilité à ce sujet et a joué le rôle notable d'aiguillon à l'organisation de la présente réunion.

La CCAC est une composante centrale de l'architecture genevoise du désarmement et du contrôle des armements. Nous estimons qu'elle constitue un endroit approprié pour aborder les problématiques émergentes et plus spécifiquement avancer et ancrer les discussions multilatérales

sur les armes autonomes. La CCAC est particulièrement appropriée pour un tel échange car elle s'attache à concilier nécessité militaire et considérations humanitaires. Par ailleurs, nos débats devraient bénéficier des traditionnels apports de substance des organisations internationales, du CICR et de la société civile dans les travaux de la convention. Nous espérons donc voir une participation active aux discussions de la part des participants et entendre leurs opinions sur ces questions critiques que sont l'utilité, la nécessité, la désirabilité et les conséquences des systèmes d'armes létaux autonomes.

Monsieur le Président,

Il semble que personne ne soit favorable à un futur où des machines seraient autorisées à décider du pouvoir de vie ou de mort sur le champ de bataille. Il est évident que nous devons acquérir une compréhension beaucoup plus détaillée de ces développements et de leurs implications. C'est seulement à ce moment-là que nous serons en mesure de déterminer s'il est nécessaire de prendre des mesures et d'identifier les réponses appropriées. En ce sens, le processus que nous sommes en train d'initier au sein de la CCAC est primordial. Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que les quatre sessions thématiques que vous avez identifiées pour les discussions d'experts permettront à la communauté de la CCAC de développer une vue d'ensemble et une meilleure compréhension des questions liées aux systèmes d'armes létaux autonomes.

En premier lieu, une meilleure compréhension des développements technologiques liés à ces nouveaux systèmes est nécessaire. A ce stade, nous ne pouvons qu'imaginer les progrès des dix, vingt ou cinquante prochaines années en la matière. Il est crucial d'appréhender, par exemple, le potentiel de progrès vers une intelligence artificielle et la mesure dans laquelle les performances informatiques continueront à croître. Nous devrions aussi examiner les conséquences possibles de ces progrès technologiques. Les concepts tels que l'autonomie et l'étendue du spectre entre automatisation et autonomie doivent être clarifiés. Il serait intéressant d'utiliser des exemples concrets afin de déterminer les usages désirables, légaux et acceptables de systèmes aux fonctions autonomes, ainsi que d'identifier avec précision quels aspects des armes autonomes soulèvent des préoccupations. Une question centrale doit être posée, à savoir la capacité des machines à comprendre pleinement l'environnement dans lequel elles évoluent, à évaluer les risques ou à réaliser les évaluations qualitatives requises par le Droit International Humanitaire (DIH). D'autres questions tout autant critiques devront être traitées, comme l'utilisation civile de ces technologies et leur possibilité de double usage.

Deuxièmement, nous devons prendre en compte la dimension éthique de la militarisation de technologies de plus en plus autonomes. Il paraît évident que le potentiel développement et emploi de systèmes d'armes létaux autonomes, à même de sélectionner et d'attaquer des cibles sans contrôle humain effectif (ou « meaningful human control »), soulèvent d'importantes préoccupations éthiques. Nous espérons que le groupe pourra s'inspirer du travail d'éthiciens ayant investigué les impacts des technologies dans d'autres domaines d'importance fondamentale, tels que le droit à la vie ou la préservation de la dignité humaine. Les sujets de nature éthique à aborder concernent également la possible évolution du concept de la guerre résultant de l'adoption de ces technologies, et si celles-ci seraient susceptibles de modifier la façon dont les conflits armés sont initiés et menés.

En troisième lieu, la question doit être abordée au niveau militaire et opérationnel. Nous devons identifier l'origine de l'intérêt militaire pour ces technologies, l'ampleur des avantages qui en sont attendus et les risques qui en découlent. Il est capital de débattre des types d'environnements opérationnels qui seront le plus susceptibles de voir le déploiement de systèmes d'armes létaux autonomes et les contextes où l'autonomie pourrait soulever plus de préoccupations que d'autres. Par ailleurs, nous estimons que cette réunion d'experts devrait adresser la question du contrôle humain effectif (ou « meaningful human control »). Nous nous demandons de même quel serait l'impact de tels développements technologiques sur l'usage de la force militaire, et comment ces technologies pourraient être accordées ou interagir avec celles employées aujourd'hui, et par-dessus tout, avec le personnel militaire.

Enfin, le cadre légal de ces développements doit être pris en compte. A l'inverse du caractère parfois incertain des dimensions technologique, éthiques ou militaire, le droit applicable aux systèmes d'armes létaux autonomes est robuste. Le cadre légal du droit international (Charte de l'ONU, Droits Humains, Droit International Humanitaire) constitue un point de départ non négociable qui doit être respecté dans le développement et l'emploi des systèmes d'armes létaux autonomes. L'évolution de ces systèmes ne modifiera point le précepte fondamental selon lequel les méthodes et moyens de guerre ne sont pas sans limites. Qu'il soit décidé d'utiliser ces systèmes ou non ne changera pas le fait établi que le recours à la force et à des systèmes d'armes doit être conformes au cadre du droit international dans sa globalité, et en particulier au Droit International Humanitaire et ses principes de distinction, proportionnalité et précaution. D'importantes questions concernant la base légale ne manqueront, cependant, pas de surgir avec l'apparition de systèmes d'armes létaux autonomes. Le fait de posséder une base légale solide ne devrait pas pour autant nous amener à faire preuve de complaisance. Bien au contraire, certains aspects légaux doivent être réaffirmés et soulignés. Une question devra notamment être abordée : celle de savoir si la réalisation des examens juridiques des nouveaux armements, moyens et méthodes de guerre mérite une attention spéciale, en particulier l'article 36 du Protocole Additionnel I aux Conventions de Genève. Une autre question à approfondir est celle de la responsabilité et des façons d'anticiper une possible carence dans la chaîne des responsabilités.

Monsieur le Président,

L'émergence de systèmes d'armes de plus en plus autonomes crée des défis nouveaux et d'envergure. Des discussions intensives nous attendent et comme vous pouvez le voir, ma délégation aborde cette réunion dotée d'un esprit ouvert. Nous sommes impatients d'entreprendre le long chemin nécessaire de l'apprentissage. Nous espérons que ce processus nous permettra de mieux définir si les développements auxquels nous faisons face nécessite une réponse de notre part et, dans l'affirmative, quelles mesures d'ordre politique ou juridique sont nécessaires.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

Mr. Chair,

At the outset let me thank you for convening this first CCW Meeting of Experts addressing the question of emerging technologies in the area of Lethal Autonomous Weapons Systems (LAWS) and tell you how please I am to see you, as Chairman of the Convention on Certain Conventional Weapons (CCW), assume the chairmanship of this reunion.

Time and again humanity is blessed with rapid and revolutionary scientific developments that bring numerous advantages. However, with it also come the challenges posed by the downsides of such technological breakthroughs. Automation – an unstoppable trend both in the civil and military realm – will also bring to light increasingly autonomous weapons systems. As some systems with a high degree of automation and first traits of autonomy are already deployed, the international community is only beginning to understand the possible repercussions of the robotic revolution on the future of the battlefield.

It is therefore crucial to commence a structured dialogue on LAWS in a multilateral setting. Pertinent questions related to this emerging technology have already been discussed in other UN fora and processes, including the UN Secretary General's Advisory Board on Disarmament Matters and the Human Rights Council. In addition, several expert discussions have provided important contributions. Additionally, an influential campaign by civil society has given the issue significant visibility and was – remarkably – a crucial precursor for this meeting.

The CCW is a central component of the “Geneva arms control and disarmament fabric”. We think it is the appropriate place to address emerging issues and specifically to take forward and anchor the multilateral discussions on LAWS. The CCW is also the appropriate forum for such an exchange because it provides for a balance between military necessity and humanitarian considerations. Moreover, our discussions should benefit from the traditionally substantial contributions by international organisations, the ICRC and civil society in this setting. It is therefore our hope that a great number of participants will share their views on the critical issues such as the utility, necessity, desirability and consequences of LAWS.

Mr. Chair,

On the one hand, there can be no doubt that none of us would want to see a future battlefield with machines entrusted with the power to decide who lives and who dies. It is also clear that we need to develop a much better understanding of developments in this area and their potential implications. Only then we can identify the need for action and assess what type of response is appropriate. This is why the process we are about to initiate in the CCW is of prime importance. We are confident that the four broad areas that you, Mr. Chair, have identified for our expert discussions will allow the CCW community to start developing an overview and a better understanding of the LAWS issue. Let me make some initial remarks on these key areas.

First of all, a better understanding is needed with regard to the various technological developments related to LAWS: Today, we can only assume what will be technologically possible in 10, 20 or 50 years from now. It is important to understand, for instance, to what extent computing power will continue to increase, or how much progress towards artificial intelligence will be possible. And we should look at the potential consequences of these technological developments. We also need to better understand key concepts such as autonomy, starting with the continuum between automation and autonomy. We should discuss – based on very concrete examples – which applications of autonomous capabilities would seem desirable, legal and acceptable and specifically which are features of autonomous weapons that raise concerns. One key question to also start addressing is whether a machine without intuition would ever be able to acquire a sufficient degree of “situational

awareness” and could assess risks or conduct the qualitative assessments required by International Humanitarian Law (IHL). Other key questions will probably relate to the civilian use of these technologies and the potential dual-use applications.

Second, we need to consider the ethical dimension of the weaponisation of increasingly autonomous technologies. Clearly, the possible development or use of lethal weapons systems, which would select and engage targets without meaningful human control, would raise severe ethical concerns. We hope that our group can learn from ethicists from related fields, who have looked at impact of technology in other areas on fundamental considerations such as the right to life or the protection of human dignity. Other ethical issues to be addressed is whether this technology could change the concept of war altogether and lead to lowering the barrier for the initiation of armed conflict.

Third, we need to consider the question from a military and operational angle. We have to discuss the drivers behind military interests in such technologies, the expected advantages as well as the risks. It will be crucial to discuss what kind of military activity would most probably see the deployment of LAWS, and examine in which operational environments autonomy would be of greater concern than in other contexts. We also think this meeting of experts will need to address what could consist of meaningful human control. And last but not least, how would such technological developments impact the application of military force, or how would such new technologies interact or integrate with existing technologies and – most of all – human military personnel?

Fourth, we need to address all these developments from a legal angle. Contrary to the technological, ethical or military domains, the legal basis is quite solid. In fact, we have a non-negotiable line of departure which consists of the the entire international law framework (UN Charter, human rights, and international humanitarian law) that must be respected in the development and use of LAWS. The appearance of LAWS will not change the precept that means and methods of warfare are not unlimited. Whether autonomous technologies are involved or not, all use of force or use of weapon systems must be in accordance with the entire framework of international law, and in particular international humanitarian law, most notably the principles of distinction, proportionality and precaution. Nevertheless, important questions from a legal perspective will arise with the appearance of LAWS. The fact that we have a solid legal basis does in no way mean we should be complacent in this regard. Quite the contrary, certain legal aspects might have to be emphasized or reaffirmed. One question, for instance, will be whether the implementation of legal reviews of new weapons, means and methods of warfare needs particular attention, in particular Article 36 of Additional Protocol I to the Geneva Conventions. Another question concerns the issues of accountability and liability and how a possible responsibility gap may be prevented.

Mr. Chair,

The emergence of increasingly autonomous weapons raises novel and challenging issues. We have intensive discussions ahead of us. As you can see, my delegation is approaching this meeting with an open spirit. We are eager to commence this necessary learning process. We hope this process can bring greater clarity whether a policy response is needed, and if yes, what type of political or legal response is required.

Thank you, Mr. Chair